



## INFORMATIONS PRATIQUES

**LE 4 MAI 2018, de 9h00 à 16h30**

au Centre l'Ilon,  
rue des Tanneries 1 à 5000 Namur

**LE 25 MAI 2018, de 9h00 à 16h30**

au Centre de Dépaysement et de plein air,  
rue Omer Thiriar 232 à 7100 La Louvière

**LE 1<sup>ER</sup> JUIN 2018, de 9h00 à 16h30**

au Domaine provincial de Wégimont,  
Chaussée de Wégimont 76 à 4630 Soumagne

**LE 15 JUIN 2018, de 9h00 à 16h30**

au Domaine ONE - Centre de Formation Jean-Victor Corbisier,  
avenue de la Reine 1 à 1310 La Hulpe

**LE 8 JUIN 2018, de 9h00 à 16h30**

au Centre de Dépaysement et de plein air,  
rue du Chenel 23 à 6724 Marbehan

### Participation aux frais

**Membre: 105 euros • Non membre: 150 euros**

Ce prix comprend la participation à la formation, les documents et le catering. Une facture vous sera adressée suite à l'événement. Merci de ne pas effectuer de paiement préalable.

### Inscriptions/Renseignements

**<http://www.uvcw.be/formations-cpas/1658>**

Claudine Ska (081 24 06 56 – csk@uvcw.be)

Le groupe est limité à 15 participants. Les inscriptions seront prises en compte suivant leur ordre d'arrivée.

### Conditions générales

**Possibilité d'annulation sans frais jusqu'à 10 jours avant la formation.**

Après cette date, l'entièreté du paiement sera demandée (sauf présentation d'un certificat médical).



# ACCORDER LE REVENU D'INTÉGRATION

S'Y RETROUVER DANS LES  
CONDITIONS, CATÉGORIES, CALCUL  
DES RESSOURCES, PROCÉDURES, ...



# ACCORDER LE REVENU D'INTÉGRATION

S'Y RETROUVER DANS LES CONDITIONS, CATÉGORIES, CALCUL DES RESSOURCES, PROCÉDURES, ...

Fédération  
des CPAS



## CONTEXTE

Partant de la loi du 26 mai 2002 et de la circulaire du 17 juin 2015 - ainsi que celle annoncée pour ce printemps - cette formation a pour objectif de se pencher sur l'application du Droit à l'Intégration Sociale au travers des aspects procéduraux et des notions plus pratiques telles que le calcul du revenu d'intégration.

## OBJECTIFS

- Mieux maîtriser la procédure relative à l'octroi du Revenu d'Intégration
- Améliorer ses pratiques en calcul du Revenu d'Intégration
- Intégrer les changements les plus récents dans la législation.

## FORMATEUR

**Frédéric Staffe** est responsable du service juridique du CPAS de Mons.

## CONTENU

### A. Rappel de quelques notions légales du DIS appliquées au travail social quotidien

- Les conditions d'octroi du DIS ;
- Catégorie de bénéficiaires. Focus : cohabitation, garde alternée, ménage de fait ;
- Manque de collaboration/ fraude sociale.

### B. Calcul des ressources

- Les ressources exonérées ;
- Les revenus de travail et de remplacement (cas particuliers) ;
- Abattement forfaitaire et immunisation socio-professionnelle ;
- Les revenus mobiliers ;
- Les revenus immobiliers ;
- Avantage en nature (loyer fictif) ;
- Les revenus des cohabitants.

### C. Aspects procéduraux

- Droits de l'usager en pratique ;
- . Demande (mentions) ;
- . Enquête sociale (récolte d'informations) ;
- . Rapport social et documents annexes (grille d'analyse budgétaire) ;
- . Audition préalable à la décision.
- Décision(s) RI et notification (en ce compris l'application des sanctions administratives au sens de l'article 30 de la loi du 22 mai 2002) ;
- Contentieux (recours auprès du tribunal du travail).

## MÉTHODOLOGIE

Chaque volet présenté ci-dessous reprend systématiquement une approche transversale et pratique comme suit :

- rappel du cadre réglementaire ;
- illustration(s) par la jurisprudence (cas pratiques) ;
- illustration(s) par la pratique administrative (boîte à outils) : fixation de critères internes, procédures d'enquête sociale, documents de travail, ...

